

Procédures d'assemblées délibérantes

Droit de parole

Pour tous ceux présents

Droit de vote

Pour les personnes qui ont un carton seulement (délégués officiels, conseil d'administration, comité exécutif)

Identification

Toute personne venant au micro doit s'identifier (nom et établissement)

Question de privilège	Point d'ordre	Appel de la décision de la présidence d'assemblée	Reconsidération d'un sujet	Huis clos	Modification à l'ordre du jour	Dissidence
Visa à faire respecter ses droits, réprimer le désordre, se plaindre des conditions matérielles, physiques, etc.	Visa à faire respecter les règles, l'ordre et le décorum.	Demande à la salle de trancher en cas de désaccord avec la décision de la présidence d'assemblée.	Visa à faire reprendre la discussion et la décision sur un sujet déjà débattu lors de la même réunion.	Tous les renseignements donnés doivent être tenus secrets.	Visa à faire un changement dans l'ordre du jour une fois qu'il a été adopté.	Toute personne peut inscrire sa dissidence si elle est contre un sujet, qu'elle a parlé contre durant la délibération et qu'elle ne se sent pas capable de se rallier.

Procédures d'assemblées délibérantes

1 Présentation du sujet

2 Période de questions et d'échanges
Maximum 2 interventions d'une durée de



3 Comité d'annonce de propositions
Présentation de



Proposition principale	
Proposition d'amendement	Visé à préciser, à ajouter ou à retrancher un ou des éléments à une proposition.
Proposition de sous-amendement	Visé à préciser, à ajouter ou à retrancher un ou des éléments à une proposition d'amendement.
Contre-proposition	Visé à faire adopter une position contraire à une autre proposition.
Proposition complémentaire	Visé à apporter une idée ou une action en lien avec une autre proposition sans en disposer.
Proposition de remise à date fixe	Visé à reporter à un moment précis la discussion ou la décision sur le sujet en débat.
Proposition de dépôt	Visé à disposer d'une question sans se prononcer sur le mérite de celle-ci.
Proposition de référence	Visé à référer la question pour étude par un comité, ou pour recommandation ou décision par une autre instance.
Proposition de vote scindé	Visé à permettre le vote distinct sur un ou des volets d'une proposition.
Proposition de vote secret	Visé à procéder à un vote secret lorsqu'il n'est pas obligatoire.
Proposition de ralliement	Visé à se rallier d'avance si le vote n'est pas majoritaire.
La présidente d'assemblée donne les niveaux de vote.	

4 Délibérante
Une seule intervention de



5 Droit de réplique
Le membre qui a fait une proposition contestée a un dernier droit de parole.

6 Vote